



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION AU DROIT
DES TRAVAUX ROUTE DEPARTEMENTALE D13**
Arrêté de police N° 19/2018 du 06 mars 2018

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les
articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur la route
Départementale (D13) dans le cadre de la réfection d'enrobé.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de réfection de l'enrobé situés au passage à niveau sur la route Départementale (D13) route de l'Offre seront réalisés à partir du lundi 12 mars 2018 et pour une durée de 29 jours.*
- Article 2** *Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera interdite à tous les véhicules ainsi qu'aux piétons dans les deux sens de circulation au niveau du passage à niveau de la route Départementale (D13) route de l'Offre.*
- Article 3** *Une déviation sera mise en place par la société Travaux Public de l'Artois.*
- Article 4** *La société Travaux Public de l'Artois exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société Travaux Public de l'Artois domiciliée rue de Cayeux ZA du Calvaire 62790 Leforest.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté*

*Fait à GUESNAIN
Le 06 mars 2018*

*Le Maire,
Maryline Lucas*

